

LA MOBILITE SOCIALE

I- Généralité :

Notion sociologique ; il s'agit de la **mobilité** des groupes sociaux à l'intérieure d'une **structure sociale**.

On distingue la « **mobilité sociale horizontale** » (passage d'un groupe social à un autre, se trouvant à un même niveau social) et la « **mobilité sociale verticale** » (**intégration** à une autre **couche sociale** ou **classe**).

Il est vrai que l'**instabilité**, la mobilité, est inhérente à la structure sociale. Les sociologues affirment que, dans la société **capitaliste**, elle va dans le sens de l'atténuation des **contradictions** de classe et conduit à l'**homogénéité sociale**.

Selon eux, la « mobilité sociale verticale » permet à l'homme se trouvant en bas de l'**échelle sociale** de la gravir de quelques degrés, de pénétrer dans la « **haute société** », de devenir **millionnaire**.

En réalité, dans la société capitaliste, la « **montée** » de l'échelle sociale, c'est-à-dire le changement de condition sociale de l'**individu** ou d'une **famille**, est exceptionnelle et ne modifie en rien la situation de telle ou telle classe dans le système de production.

La mobilité sociale dans la société capitaliste s'effectue principalement non pas « **de bas en haut** » mais « **de haut en bas** », elle reflète la **ruine** de la petite **bourgeoisie urbaine** et **rurale** ; loin d'atténuer les contradictions de classe, elle les aggrave.